

<p>JD / SB n° 02/2023</p> <p>Nombre de délégués :</p> <p>En exercice : 19</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir(s) : 2</p> <p>Votants : 13</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars 2023 à 18 h 30, les membres du comité syndical se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Jacqueline DEVINCK.</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>Communauté de communes Portes Euréliennes Ile-de-France (CCPEIDF)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EPERNON</td> <td>Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle</td> </tr> <tr> <td>EPERNON</td> <td>M. BAUDELLOT Marc</td> </tr> <tr> <td>HANCHES</td> <td>M. RUAUT Jean-Pierre</td> </tr> <tr> <td>DROUE SUR DROUETTE</td> <td>Mme PELTIER Aline</td> </tr> <tr> <td>VILLIERS-LE-MORHIER</td> <td>Mme DEVINCK Jacqueline</td> </tr> </tbody> </table> <p>Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ORPHIN</td> <td>Mme DEMICHELIS Janny</td> </tr> <tr> <td>ORCEMONT</td> <td>Mme TATIN Nathalie</td> </tr> <tr> <td>POIGNY LA FORET</td> <td>M. BLECH Jean-Philippe</td> </tr> <tr> <td>RAIZEUX</td> <td>M. THEVARD Nicolas ---- Arrivée à 18h50</td> </tr> <tr> <td>EMANCE</td> <td>M. DEFFRENNE Philippe</td> </tr> <tr> <td>SONCHAMP</td> <td>M. JANOTTIN Luc</td> </tr> </tbody> </table>	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	EPERNON	Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle	EPERNON	M. BAUDELLOT Marc	HANCHES	M. RUAUT Jean-Pierre	DROUE SUR DROUETTE	Mme PELTIER Aline	VILLIERS-LE-MORHIER	Mme DEVINCK Jacqueline	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	ORPHIN	Mme DEMICHELIS Janny	ORCEMONT	Mme TATIN Nathalie	POIGNY LA FORET	M. BLECH Jean-Philippe	RAIZEUX	M. THEVARD Nicolas ---- Arrivée à 18h50	EMANCE	M. DEFFRENNE Philippe	SONCHAMP	M. JANOTTIN Luc
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																										
EPERNON	Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle																										
EPERNON	M. BAUDELLOT Marc																										
HANCHES	M. RUAUT Jean-Pierre																										
DROUE SUR DROUETTE	Mme PELTIER Aline																										
VILLIERS-LE-MORHIER	Mme DEVINCK Jacqueline																										
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																										
ORPHIN	Mme DEMICHELIS Janny																										
ORCEMONT	Mme TATIN Nathalie																										
POIGNY LA FORET	M. BLECH Jean-Philippe																										
RAIZEUX	M. THEVARD Nicolas ---- Arrivée à 18h50																										
EMANCE	M. DEFFRENNE Philippe																										
SONCHAMP	M. JANOTTIN Luc																										
<p>Date de la convocation : 20/03/2023</p> <p>Secrétaire de séance : Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle</p>	<p><u>Etaient absents excusés :</u></p> <p>Communauté de communes Portes Euréliennes Ile-de-France (CART)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SAINT-MARTIN DE NIGELLES</td> <td>M. RIBAUT Alain</td> </tr> </tbody> </table> <p>Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RAMBOUILLET</td> <td>M. PASQUES Jean-Marie donne pouvoir à M. BLECH Jean-Philippe</td> </tr> <tr> <td>GAZERAN</td> <td>M. BRÉBION Jean</td> </tr> <tr> <td>HERMERAY</td> <td>M. VIGNAUX Bernard donne pouvoir à Mme DEVINCK Jacqueline</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Etaient absents :</u></p> <p>Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>COLLECTIVITES</u></th> <th><u>NOM</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RAMBOUILLET</td> <td>Mme YOUSSEF Leïla</td> </tr> <tr> <td>RAMBOUILLET</td> <td>M. GOURLAN Thomas</td> </tr> <tr> <td>RAMBOUILLET</td> <td>M. PETITPREZ Benoît</td> </tr> <tr> <td>SAINT HILARION</td> <td>M. GIACOMOTTO Antoine</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Assistaient également à la séance :</u></p> <p>M. DEVILLE Mathieu, Responsable technique ingénieur Mme OULD-YAHOUÏ Lucie, Technicienne rivière Mme BODIOT Sandra, Secrétaire-comptable</p>	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	SAINT-MARTIN DE NIGELLES	M. RIBAUT Alain	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	RAMBOUILLET	M. PASQUES Jean-Marie donne pouvoir à M. BLECH Jean-Philippe	GAZERAN	M. BRÉBION Jean	HERMERAY	M. VIGNAUX Bernard donne pouvoir à Mme DEVINCK Jacqueline	<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>	RAMBOUILLET	Mme YOUSSEF Leïla	RAMBOUILLET	M. GOURLAN Thomas	RAMBOUILLET	M. PETITPREZ Benoît	SAINT HILARION	M. GIACOMOTTO Antoine				
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																										
SAINT-MARTIN DE NIGELLES	M. RIBAUT Alain																										
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																										
RAMBOUILLET	M. PASQUES Jean-Marie donne pouvoir à M. BLECH Jean-Philippe																										
GAZERAN	M. BRÉBION Jean																										
HERMERAY	M. VIGNAUX Bernard donne pouvoir à Mme DEVINCK Jacqueline																										
<u>COLLECTIVITES</u>	<u>NOM</u>																										
RAMBOUILLET	Mme YOUSSEF Leïla																										
RAMBOUILLET	M. GOURLAN Thomas																										
RAMBOUILLET	M. PETITPREZ Benoît																										
SAINT HILARION	M. GIACOMOTTO Antoine																										

> **ORDRE DU JOUR**

- 1) **Approbation du compte-rendu du 07/03/2023**
- 2) **Approbation du compte de gestion, du compte administratif et de la reprise des résultats 2022**
- 3) **Présentation et vote du budget primitif 2023**
- 4) **Autorisation à la Présidente à solliciter les cotisations auprès des EPCI-EP pour 2023**
- 5) **Informations diverses**

Election d'un(e) secrétaire de séance

Mme THÉRON-CAPLAIN Armelle est élue secrétaire de séance.

1 – Approbation du dernier compte-rendu du 07/03/2022

Le dernier compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Approbation du compte de gestion, du compte administratif et de la reprise des résultats 2022

3 délibérations : 2023-003 / 2023-004 / 2023-005

L'équipe du SM3R présente tout d'abord les comptes de gestion et administratif, tant pour les sections de fonctionnement que celles d'investissement que le comité syndical présent approuve.

REPRISE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2022 ET PREVISION D'AFFECTION AU BUDGET PRIMITIF 2023

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	171 714.27 €	114 858.70 €	-56 855.57 €
Fonctionnement	190 669.08 €	211 377.01 €	20 707.93 €
Totaux	362 383.35 €	326 235.71 €	-36 147.64 €

RESULTAT DE CLOTURE FIN 2022	Résultat clôture 2021	1068 : part investissement	Résultat de l'exercice	Résultat 2022
Investissement	194 158.10 €	0 €	-56 855.57 €	137 302.53 €
Fonctionnement	611 871.78 €	0 €	20 707.93 €	632 579.71 €
Totaux	806 029.88 €	0 €	-36 147.64 €	769 882.24 €

En tenant compte des excédents, il est alors proposé l'affectation des résultats de l'exercice 2022, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT :

AFFECTATION DES RESULTATS	
(B)	001 Excédent d'investissement reporté 137 302.53
(D)	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
(A) -(D)	002 Excédent de fonctionnement 632 579.71

A l'unanimité des membres présents, le comité syndical approuve le compte de gestion et le compte administratif.

De même, à l'unanimité, le comité syndical autorise Madame la Présidente à inscrire et à affecter au budget 2023 les résultats de l'exercice 2022 des sections de fonctionnement et d'investissement.

3 –Présentation et vote du budget primitif 2023

Délibération 2023-006

Il est tout d'abord rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et la Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) avaient été présentés en détails lors du précédent comité syndical en date du 07 mars 2023.

Février 2023

Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.)

Préambule : Feuille de route

Etapes	
Feuille de route A suivre pour 2023	1/ Poursuivre la mise en œuvre des travaux du PPRE : Entretien et Restauration légère 2/ Poursuivre le programme de travaux lourds issus du PPRE 3/ Maintien de l'organisation et de la structuration du syndicat au regard de GEMAPI

Chaque point de la feuille de route est repris et son état d'avancement est expliqué dans les parties ci-après. Cela permet une meilleure lecture des principaux postes de la proposition de budget 2023.

1/ Poursuivre la mise en œuvre du PPRE : Entretien ET Restauration légère

Pour rappel, le Syndicat dispose à ce jour d'un PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) répondant aux objectifs d'atteintes du bon état des masses d'eau fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), et contribuant à la prévention des inondations via des solutions légères de ce PPRE, plusieurs dossiers Afin de pouvoir mettre en œuvre les actions d'entretien et de restauration légère de ce PPRE, plusieurs dossiers de demandes d'autorisation ont été nécessaires :

- pour pouvoir intervenir chez le privé (DIG > déclaration d'intérêt général)
- pour s'assurer que certaines actions de restauration importantes ne seront pas néfastes pour les milieux (DLE > dossier Loi sur l'Eau). Un tel dossier implique une enquête publique et un délai d'au moins 1 an d'instruction.

Pour pouvoir mettre en œuvre rapidement les premières actions du PPRE, le comité syndical avait acté le fait de procéder en 2 temps :

- de déposer un dossier DIG seule pour les actions non soumises au dossier Loi sur l'Eau
- puis de déposer un dossier DIG/DLE pour les actions soumises au dossier Loi sur l'Eau

Dossier DIG seule	Dossier DIG/DLE
Entretien de la ripisylve Faucardage végétation aquatique envahissante Gestion des embâcles/déchets Lutte espèces animales invasives Reconstitution de la ripisylve Lutte espèces végétales indésirables dans les ripisylves Entretien des zones humides	Restauration des berges Restauration et diversification des habitats Arménagement clôtures, abreuvoirs, passages chute <2 Opération ouvrages hydrauliques mineurs chute <2
Démarrage des interventions :	Démarrage des interventions :

Il convient alors de voter officiellement le budget primitif 2023, précise l'équipe du SM3R.

Les frais de fonctionnement (dépenses + recettes) sont rappelés ci-dessous :

SM3R - Appel aux cotisations prévisionnelles de l'année 2023 - Fonctionnement et investissement

N°	Description	2022		2023		Total
		Montant	Unité	Montant	Unité	
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Budget global 2022	CA 2022	Proposition 2023
002	Déficit antérieur reporté			
TOTAL	002 - Résultat de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
60612	Energie-électricité			
60622	Carburant	1 000.00	530.96	1 000.00
60623	Alimentation			
60628	Fournitures diverses	200.00	0.00	200.00
60632	Ptes Fournitures diverses	300.00	106.58	300.00
60636	Vêtements de travail	200.00	144.75	400.00
6064	Fournitures administratives	1 500.00	1 269.04	1 500.00
6068	Autres matières et fournitures			
611	Contrats de prestations de services			
6122	Crédit-bail Véhicule			
6132	Location mobilière (bail loyer)	3 100.00	3 079.17	3 200.00
6135	Locations mobilières	3 200.00	3 103.92	3 800.00
61521	Entretien des berges	50 000.00	7 959.36	50 000.00
61551	Entretien véhicules roulants	750.00	80.00	750.00
61558	Autres biens immobiliers	200.00	0.00	200.00
6156	Maintenance	2 800.00	2 366.75	2 500.00
6161	Primes d'assurances	2 650.00	2 651.36	3 000.00
6168	Primes d'assurances - Autres	800.00	0.00	800.00
6182	Documentation	0.00	95.86	100.00
6184	Vers. Organismes de formation	1 500.00	0.00	1 500.00
6226	Honoraires			
6228	Divers			
6237	Publications			
6238	Divers			
6256	Missions			
6257	Frais de réception	300.00	0.00	300.00
6261	Frais d'affranchissement	400.00	124.16	400.00
6262	Frais de télécommunications	700.00	691.28	700.00
62878	Frais photocopieur			
63512	Taxes foncières	35.00	34.00	35.00
TOTAL	011 - Charges à caractères générales	69 635.00	22 237.19	70 685.00
6218	Mise à disposition de personnel	38 600.00	37 837.28	33 000.00
6336	Cotisation CNFPT et CIG	1 320.00	1 280.18	1 350.00
6338	Autres taxes	250.00	187.30	200.00
64118	Autres indemnités		0.00	
64131	Rémunération principale	64 510.00	62 448.75	62 950.00
64138	Autres indemnités		0.00	
6451	Cotisation URSSAF	21 800.00	19 040.64	19 500.00
6453	Cotisation IRCANTEC	3 300.00	2 622.86	2 700.00
6455	Assurance du personnel	400.00	429.42	450.00
6471	Prestation FNAL	120.00	62.48	100.00
64731	Indemnités versées directement			14 700.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200.00	187.20	200.00
6478	Autres charges sociales diverses (CNAS)	424.00	424.00	424.00
6488	Autres charges	100.00	687.77	700.00
TOTAL	012 - Charges de personnel et frais assimilés	131 024.00	125 207.88	136 274.00
023	Virement à section investissement	570 427.35		585 135.27
TOTAL	023 - Virement à la section d'investissement	570 427.35	0.00	585 135.27

6531	Indemnités élus	21 600.00	21 877.17	22 550.00
6532	Frais de mission des élus	800.00	0.00	800.00
6533	Cotisations retraite élus	900.00	922.97	950.00
6534	Cotisations sécurité sociale			
65888	Autres			
6535	Formation des élus			
65888	Autres	10.00	2.95	10.00
TOTAL	65 - Autres charges de gestion courante	23 310.00	22 803.09	24 310.00
66111	Intérêts			
TOTAL	66 - Charges financières			0.00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	63.00	63.00	0.00
TOTAL	67 - Charges exceptionnelles	63.00	63.00	0.00
6811	Dotations aux amortissements	20 357.92	20 357.92	29 604.85
TOTAL	042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	20 357.92	20 357.92	29 604.85
022	Dépenses imprévues	2 337.00		10 000.00
TOTAL	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 337.00	0.00	10 000.00
TOTAL DEPENSES		817 154.27	190 669.08	856 009.12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Budget global 2022	CA 2022	Proposition 2023
002	Excédent antérieur reporté	611 871.78	611 871.78	632 579.71
TOTAL	002 - Résultat de fonctionnement	611 871.78	611 871.78	632 579.71
6479	Remboursements sur rémunérations			
TOTAL	013 - Atténuations des charges	0.00	0.00	0.00
7472	Région			
74748	Autres communes	203 313.42	203 313.42	198 888.06
74758	Participation des collectivités			
7478	Agence de l'eau Seine Normandie	1 616.00	7 592.00	16 839.20
7718	Autres produits exceptionnels			
7788	Pdrts exceptionnels divers			
TOTAL	74 - Dotations, Subventions et participations	204 929.42	210 905.42	215 727.26
7588	Autres produits divers de gestion courante	10.00	128.52	10.00
TOTAL	75 - Autres produits de gestion courante	10.00	128.52	10.00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	343.07	343.07	7692.15
TOTAL	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	343.07	343.07	7 692.15
7718	Autres produits exceptionnels			
7788	Produits exceptionnels divers			
TOTAL	77 - Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES		817 154.27	823 248.79	856 009.12

Les frais d'investissements (dépenses + recettes) sont rappelés ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Budget global 2022	CA 2022	Report 2022	Propositions 2023
001	Déficit antérieur reporté				
TOTAL	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
1641	Remboursement Capital				
TOTAL	16 - Emprûnts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00
13918	Autres	343.07	343.07		7 692.15
TOTAL	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	343.07	343.07	0.00	7 692.15
2031	Frais d'études	533 504.00	106 128.00	193 290.00	100 000.00
2032	Frais de recherche et de développement				
2051	Concessions et droits similaire (Licences)				
TOTAL	20 - Immobilisations incorporelles	533 504.00	106 128.00	193 290.00	100 000.00
2182	Matériel de transport				
2183	Mat. bureau et informatique		330.50		500.00
2184	Mobiliers				300.00
2188	Autres matériels	1 500.00			1 500.00
2121	Plantations	54 980.38	24 866.66		37 908.00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	770 690.30	40 046.04	6 218.28	818 468.76
TOTAL	21 - Immobilisations corporelles	827 170.68	65 243.20	6 218.28	858 676.76
020	Dépenses imprévues				0.00
TOTAL	020 - Dépenses imprévues (investissements)	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	041 – Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	72 872.16
TOTAL DEPENSES		1 361 017.75	171 714.27	199 508.28	1 039 241.07
					1 238 749.35

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Budget global 2022	CA 2022	Report 2022	Propositions 2023
001	Excédent antérieur reporté	194 158.10	194 158.10		137 302.53
TOTAL	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	194 158.10	194 158.10		137 302.53
021	Virement de la section fonct.	570 427.35			585 135.27
TOTAL	021 - Virement de la section de fonctionnement	570 427.35	0.00		585 135.27
10222	FCTVA	636.78	636.78		420.94
TOTAL	10 - Stocks	636.78	636.78		420.94
1318	Subvention transférable (amortissable)	230 112.80	51 931.00	4 975.00	126 051.60
1328	Subvention AESN (non amortissable)	345 324.80	41 933.00	202 387.00	80 000.00
TOTAL	13 - Atténuations de charges	575 437.60	93 864.00	207 362.00	206 051.60
TOTAL	040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 357.92	20 357.92	0.00	29 604.85
TOTAL	041 – Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	72 872.16
TOTAL RECETTES		1 361 017.75	309 016.80	207 362.00	1 031 387.35
					1 238 749.35

A l'unanimité des membres présents, le comité syndical approuve le budget primitif 2023.

L'appel aux cotisations présenté lors du DOB/ROB est rappelé conformément aux 3 critères inscrits dans les statuts du syndicat.

30/01/2023

ETAT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES 2023
selon les 3 critères des statuts du syndicat

→ CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires)
→ CCPEIDF (Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France)



Budget déduction faite des recettes (subventions, excédents) 198888,06

Communes	50% au titre du critère habitant		50% au titre du critère longueur de berges		Critère 1 € / habitant (1)	Cotisations € 2023	Rappel des cotisations 2022
	Population INSEE 2021	%	Budget €	Kms			
1/ Rambouillet	27 431	56,65%	42 618,25 €	17,246	27 431,00 €	77 810,57 €	39 532,70 €
2/ Poincy la Forêt	960	1,98%	1 491,51 €	15,24	960,00 €	9 310,06 €	9 572,50 €
3/ Hermeray	977	2,02%	1 517,92 €	10,508	977,00 €	7 223,90 €	7 421,90 €
4/ Raizeux	982	2,03%	1 525,69 €	12,88	982,00 €	8 304,15 €	8 535,19 €
5/ Gazeran	1 315	2,72%	2 043,05 €	9,448	1 315,00 €	7 609,99 €	7 811,64 €
6/ St Hilarion	958	1,98%	1 488,40 €	15,533	958,00 €	9 436,81 €	9 703,20 €
7/ Ermancé	893	1,84%	1 387,41 €	9,884	893,00 €	6 728,57 €	6 913,41 €
8/ Orphin	921	1,90%	1 430,91 €	9,274	921,00 €	6 525,55 €	6 703,48 €
9/ Orcmont	1 030	2,13%	1 600,26 €	10,461	1 030,00 €	7 338,09 €	7 538,31 €
10/ Sonchamp/Greffiers	285	0,59%	442,79 €	1,153	285,00 €	1 246,68 €	1 278,03 €
Sous-Total CART	35 752	73,83%	55 546,20 €	111,627	35 752,00 €	141 534,37 €	145 010,36 €
10/ Droue sur Drouette	1 288	2,66%	2 001,10 €	13,976	1 288,00 €	9 578,81 €	9 841,54 €
11/ Epernon	5 659	11,69%	8 792,12 €	11,405	5 659,00 €	19 583,78 €	19 872,73 €
12/ Hanches	2 748	5,67%	4 269,44 €	9,892	2 748,00 €	11 469,19 €	11 666,85 €
13/ St Martin de Nigelles	1 609	3,32%	2 499,83 €	13,652	1 609,00 €	10 252,72 €	10 421,42 €
14/ Villiers le Morhier	1 367	2,82%	2 123,84 €	6,618	1 367,00 €	6 469,18 €	6 661,53 €
Sous-Total CCPEIDF	12 671	26,17%	19 686,33 €	55,543	12 671,00 €	57 353,69 €	58 303,07 €
TOTAL	48 423	100%	75 232,53 €	167,17	48 423,00 €	198 888,06 €	203 313,43 €
Total recettes						479 334,90 €	
Total dépenses						682 133,36 €	

Part % CART	71%
Part % CCPEIDF	29%
Total	100%

(1) Cette partie du budget est destinée à l'entretien annuel des berges

M. JANOTTIN intervient et s'interroge s'il est judicieux d'appeler des cotisations au regard des excédents des années antérieures du Syndicat et de la fusion projetée avec le SMVA. M. DEVILLE lui répond par l'affirmative au vu des futurs travaux lourds qui découleront des divers projets d'études actuellement en cours. Il est également rappelé que l'appel à cotisations a été dressé au plus proche des dépenses réelles de l'année 2023, dans le but de minimiser l'appel de fonds.

Enfin, M. RUAUT précise que lorsque la fusion SM3R/SMVA sera actée, la compétence « PI » devrait être relayée au nouveau Syndicat : il convient par conséquent d'anticiper le transfert de la compétence GEMAPI dans sa globalité (GEMA + PI) et d'appréhender efficacement les futurs enjeux associés, notamment sur le plan financier.

Le Comité syndical autorise à l'unanimité Madame la Présidente à solliciter les cotisations 2023 auprès des EPCI-FP (Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires).

5 – Informations diverses

➤ **TRAVAUX DU PPRE PREVUS POUR L'ANNEE 2023 :**

> **La renaturation de la Drouette sur le site de la Savonnière :**

L'équipe du SM3R rappelle que les pièces mobiles de l'ancien clapet de la Savonnière ont été démantelées en septembre 2021 : cette première étape correspondait à la tranche initiale des futurs travaux d'aménagements.

A ce jour, deux chutes résiduelles sont toujours présentes au droit de l'ancien ouvrage et celles-ci restent infranchissables pour le transit des espèces piscicoles en présence. Dans une optique de restauration de la continuité écologique, et avec l'appui de la FDPPMA 28, des travaux vont pouvoir démarrer en juillet 2023 sous réserve de l'accord des subventions de la part des partenaires financiers. En effet, il est rappelé que, de par son statut associatif, la FDPPMA 28 n'est soumise à aucune déclaration d'intérêt général et par conséquent, les délais de mise en œuvre des travaux sont ainsi plus courts. Pour ce faire, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera signée très prochainement entre le SM3R et la FDPPMA 28.

> **Recharge granulométrique sur la Drouette à St-Martin-de-Nigelles :**

Dans le cadre de son PPRE, le SM3R réalisera en régie, durant l'été 2023, des travaux de renaturation de la Drouette sur la commune de Saint-Martin-de-Nigelles. En effet, sur le secteur concerné, la rivière présente un envasement important, une sur-largeur du lit mineur et des faciès d'écoulement lenticulaires, notamment en raison des curages drastiques du passé.

L'objectif de l'aménagement est de diversifier les écoulements et les habitats via la mise en place de banquettes par recharge granulométrique. Les propriétaires riverains (privés) sont favorables à l'aménagement proposé par le SM3R et suite au dépôt d'un porter à connaissance pour instruction, les services de l'Etat (DDT) ont récemment émis un avis positif pour mener à bien ces travaux.

Il est enfin précisé que ces travaux devraient démarrer à la fin de l'été 2023, sous réserve de l'accord officiel des partenaires financiers (accord des subventions par l'AESN en attente à ce jour).

> Sensibilisation à la gestion des renouées asiatiques (espèces végétales invasives) :

Afin de sensibiliser le grand public à la gestion des renouées asiatiques, considérées comme espèces végétales invasives sur tout le territoire national, le SM3R installera en 2023, un panneau pédagogique à proximité immédiate d'un foyer de renouée situé aux abords de la rivière Morte (affluent rive gauche de la Guesle), à Epernon.

Conçu par l'équipe technique du Syndicat et approuvé par les partenaires (CD 28, CEN RCDVL) et la commune, ce panneau (type pupitre – format A3) a été réalisé par une agence de communication locale. Il est précisé que la plaquette informative pourra s'adapter à différents types de supports de communication pour toutes les communes du bassin versant de la Drouette : bulletins municipaux, pupitres, sites internet, tracts... Pour ce faire, le contenu de la plaquette réalisée sera donc transmis très prochainement à l'ensemble des délégués syndicaux et aux mairies du territoire d'actions.

La séance est levée à 19H50.